

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve écrite de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de l'intérieur

Session 2018

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR:

L'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer titulaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite unique d'admission consistant, à partir d'un dossier à caractère administratif, en la réponse à plusieurs questions appelant un court développement. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages.

(Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 1)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE

La préparation à distance consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que le <u>guide de connexion</u> à la plate-forme FOR-MI (e-formation) de la sous-direction du recrutement et de la formation accessible depuis internet ou l'intranet du ministère de l'intérieur.

Les sujets seront à télécharger à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant qui seront précisés dans le mail de confirmation d'inscription.

L'envoi des devoirs à la correction se fera via la plate-forme. Un guide de « dépôt de devoir », mis en ligne, permettra de réaliser cette opération dans les délais impartis.

Le stagiaire sera informé par un message de FOR-MI lorsque sa copie sera corrigée et prête à être téléchargée. Chaque devoir noté et corrigé sera accompagné d'une grille d'évaluation.

Les éléments de correction (corrigé-type) seront disponibles sur la plate-forme FOR-MI lors de la mise en ligne du sujet suivant.

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique.

Elle devra être adressée pour signature à l'animateur (ou correspondant) de la formation ou au Délégué Régional à la Formation dont il dépend. Ces derniers seront chargés de recenser et de transmettre le tableau des candidatures par mail au gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr jusqu'au lundi 6 février 2017, délai de riqueur:

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen :
- effectuer un minimum deux devoirs sur trois proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain examen professionnel concerné par la préparation.

Toute préparation ultérieure quelle qu'elle soit sera systématiquement refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 - FINANCEMENT

La prise en charge financière des frais pédagogiques de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (S.D.R.F.).

6 - OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ου

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique